

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 13 Juillet 1875

La République de 1848 nous a donné la loi sur l'enseignement secondaire. La République du 25 février 1875 nous donne la loi sur l'enseignement supérieur.

Beaucoup de critiques ont été élevées contre la loi de l'enseignement supérieur. On a réveillé tous les souvenirs menteurs des vieilles querelles anti-religieuses.

Nous ne sommes point des ennemis de l'Université, des ennemis de la prédominance nécessaire de l'Etat; mais nous ne voulons pas que l'Etat s'arroge le droit d'enseigner seul.

Si les libre-penseurs se croient battus à l'avance, tant pis pour eux! Leurs clameurs proviennent uniquement qu'ils jugent leur cause détestable.

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉLECTION DE LA NIÈVRE

Précisons les faits. Le 24 mai 1874, une élection partielle avait lieu dans le département de la Nièvre.

pouilleme du scrutin donna les résultats suivants :

Table with 2 columns: Item, Value. Items include Nombre de votants, Bulletins nuls, Suffrages exprimés, Majorité absolue, M. de Bourgoing, M. Gudin, M. le comte de Pazzis.

D'après ces chiffres, M. le baron de Bourgoing aurait obtenu 37,486 suffrages, soit 363 voix de plus que la majorité absolue.

L'élection de la Nièvre a donné lieu à une instruction judiciaire et à une enquête parlementaire, desquelles il est résulté les faits suivants :

1° L'avant-veille de l'élection, M. le baron de Bourgoing, interrogé par le Journal de la Nièvre, organe conservateur et gouvernemental, sur l'attitude qu'il prendrait, s'il était élu, à l'égard des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, répondait par une lettre, dans laquelle, tout en réservant pour l'avenir ses espérances impérialistes, il promettait son loyal concours au gouvernement existant.

Il déclarait, en outre, que sa circulaire électorale avait reçu l'approbation du maréchal. Cette déclaration fut contredite par l'agence Havas. Elle est contredite également par le préfet de la Nièvre, M. Sazerac de Forges.

2° M. le baron de Bourgoing a reçu, pour son élection, le concours d'un comité bonapartiste siégeant à Paris, comité présidé par M. Rouher, qualifié de Comité de comptabilité de l'Appel au peuple, et rayonnant dans les départements au moyen de correspondances, journaux et autres moyens de propagande.

M. le baron de Bourgoing n'est pas accusé d'avoir trompé sciemment les électeurs. Il a été dupe tout le premier, à ce qu'il semble; ayant eu l'honneur de s'entretenir avec le chef de l'Etat, dans une réception à l'Élysée, il a pris quelques paroles de courtoisie pour une approbation de sa ligne politique, et même de sa circulaire électorale, qu'il n'avait pas communiquée au maréchal.

L'erreur commise par M. le baron de Bourgoing et partagée par le corps électoral, a-t-elle suffi pour déplacer le nombre de voix nécessaire pour assurer au candidat la majorité absolue. M. le préfet de la Nièvre n'en doute pas; mais, avant l'ouverture du débat, un grand nombre de députés sont disposés à ne pas invalider l'élection. On lit à ce sujet dans le Journal de Paris :

L'Assemblée nationale était parfaitement en droit d'invalider, dès le premier jour, l'élection de la Nièvre. Elle ne l'a pas fait. Elle a attendu d'abord les résultats de l'instruction judiciaire. Le tout n'a pas duré moins de quatorze mois. Il est incontestable que ces retards ont été plutôt profitables que nuisibles à M. le baron de Bourgoing.

certain nombre de nos amis paraissent incliner aujourd'hui à valider une élection qu'ils auraient certainement annulée si elle avait été soumise à leur examen dans d'autres conditions.

Séance du 13 juillet.

Une majorité de 330 voix contre 310 a cassé l'élection de M. de Bourgoing. Voici l'analyse de la journée :

M. Joubert est bien loin de trouver la conduite de M. de Bourgoing et de ses amis irréprochable; mais il plaide en leur faveur les circonstances atténuantes. M. de Bourgoing appartient à un parti qui est en infime minorité dans l'Assemblée: n'est-il pas à craindre que la passion politique n'obscurcisse le jugement de ceux qui sont chargés d'examiner son élection? Il a été soutenu, dans le département de la Nièvre, par une administration complaisante, c'est incontestable; des faits très-graves ont été relevés à la charge de ses partisans, rien n'est plus certain; le nom du maréchal de Mac-Mahon a été mêlé à la lutte électorale, on ne saurait le nier; mais la dissolution est prochaine, la loi Courcelle interdit les appels partiels au suffrage universel, et il serait bien sévère de frapper M. de Bourgoing d'une manière irréversible.

M. de Bourgoing n'accepte pas les réserves de son défenseur; il prétend n'avoir commis aucune irrégularité électorale; le discours qu'il est venu lire à la tribune est une apologie personnelle de plus complètes.

M. Goblet commence par repousser le reproche de lenteur adressé à la commission. Eh! sans doute, il y a quatorze mois que M. de Bourgoing a été élu dans la Nièvre; mais à qui la faute si son élection n'a pu être discutée plus tôt? Tout le monde connaît l'histoire des enquêtes que le mauvais vouloir de M. Tailhand a longtemps rendues illusoire.

Peut-on reprocher à la commission de s'être arrêtée devant des obstacles qu'elle a tout fait pour surmonter? Poser la question c'est la résoudre.

M. Goblet a examiné ensuite la circulaire découverte par M. Girerd. Les bonapartistes traitent cette circulaire de pièce apocryphe; le fait est que son authenticité n'a pu être démontrée, mais toutes les preuves morales tendent à faire croire qu'elle n'est pas l'œuvre d'un faussaire.

M. Cazeaux combat les arguments de M. Goblet; il caractérise énergiquement le papier Girerd. Il prétend que l'arrestation illégale dont la commission fait un grand grief à M. de Bourgoing, n'était qu'un incident électoral sans aucune espèce de portée.

Après le discours de M. Cazeaux, une partie de l'Assemblée a demandé la clôture. M. Rouher est monté à la tribune pour la combattre. On a cru qu'il allait répondre à M. Goblet; il s'est contenté de déclarer qu'il ne pouvait accepter « la solidarité » établie entre l'élection de M. Bourgoing et

les actes du comité de l'Appel au peuple. « J'adjure l'Assemblée, a-t-il dit, de fixer la date la plus rapprochée pour la discussion sur le comité de l'Appel au peuple. — Tout de suite! tout de suite! Parlez! » a-t-on crié de tous côtés; mais M. Rouher est descendu solennellement de la tribune sans répondre à l'appel qui lui était fait.

M. Savary, au nom de la commission, est venu alors affirmer à la tribune qu'il était prêt à entendre M. Rouher sur la question du comité de l'Appel au peuple, et qu'il serait heureux, pour son compte, d'avoir des explications précises sur ce qui reste encore de bizarre et de mystérieux dans cette affaire. M. Rouher n'a pas bougé de sa place. « On ne peut pourtant pas obliger M. Rouher à parler! » a observé fort judicieusement M. de Kerdrel, qui présidait la séance, et la clôture a été prononcée à une grande majorité. On a procédé alors au scrutin dont nous avons donné le résultat.

Tout le monde a cru que le débat était fini et que les bonapartistes fuyaient la discussion. On se trompait. Pendant le dépouillement du scrutin, M. Haentjens a déposé, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, une demande d'interpellation ainsi conçue: « Nous demandons à interpellier le gouvernement sur la conduite du parti bonapartiste en France. »

M. Buffet a remarqué avec raison que le gouvernement étant étranger au débat, la question posée par les bonapartistes était inintelligible. M. Raoul Duval a profité de cette observation pour essayer d'enlever un vote de surprise; mais l'Assemblée a refusé de se prononcer à la hâte, et, après un nouvel échange d'observations entre M. Buffet et M. Rouher, la suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

L'élection de M. de Bourgoing ayant été invalidée, M. Rouher a demandé au gouvernement s'il se disposait à convoquer les électeurs de la Nièvre dans un délai de vingt jours. La commission ne s'oppose pas à la convocation; mais M. Buffet a déclaré que la loi Courcelle ne permettait pas d'ouvrir immédiatement le scrutin. La question s'est bien vite embrouillée dans le désordre qui se produit ordinairement à la fin des grandes séances. Les interpellations violentes des partis ont troublé la fin d'un débat qui s'était poursuivi jusque-là avec un calme et une modération remarquables.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Un débat soulevé dans la Chambre des Communes par M. Baillie Cochrane, au sujet des progrès continus de la Russie dans l'Asie centrale, est l'objet d'une remarquable appréciation de la part de l'Economist. Dans son dernier numéro, en date du 10 juillet, cette importante Revue examine dans quelles conditions l'Angleterre se trouverait placée si un conflit survenait prochainement entre elle et sa rivale; et il ne lui est pas difficile de démontrer la vanité des terreurs qu'inspire à maint esprit prévenu ou irréfléchi cet épouvantail de la puissance russe. Rappelant un de ses récents articles, où se trouvait établie la comparaison des progrès opérés par les grandes puissances de l'Europe depuis le commencement de ce siècle, soit dans leurs populations, soit dans leurs ressources matérielles, l'Economist constate qu'en 1812 la Grande-Bretagne n'était qu'un petit Etat de

12 millions d'habitants, entravé et affaibli dans son action par l'hostilité de 5 millions de sujets irlandais, tandis qu'elle en compte aujourd'hui près de 28 millions et qu'elle tire plutôt de « l'île-sœur » un surcroît de forces, qu'elle n'y trouve une cause d'embaras et d'affaiblissement. Dans cet intervalle de temps, le chiffre de la population de la Russie ne s'est élevé que de 48 millions à 71 millions. Sur ce point, la proportion d'accroissement est donc tout à l'avantage de l'Angleterre. Quant au développement des ressources industrielles, commerciales et financières, la comparaison n'est même pas possible. La supériorité de l'Angleterre s'est attestée à l'époque de la guerre de Crimée. A la fin de ce grand conflit, la Russie était épuisée, tandis que les ressources de son adversaire étaient à peine entamées. Alors même qu'on supposerait la Russie capable de faire aujourd'hui un plus grand effort, il est aussi hors de doute que l'Angleterre serait en état de doubler ou même de tripler le déploiement et l'énergie de son action militaire. Voilà pour ce qui concerne l'appréciation générale des forces actuelles des deux empires.

En ce qui touche particulièrement l'Asie, s'il est vrai que la Russie y occupe aujourd'hui une plus vaste étendue de pays et des positions stratégiques plus fortes qu'en 1812, il faut aussi reconnaître que l'Angleterre n'y a pas fait de moindres progrès. La Pundjab seul, annexé en 1840, équivalant à tout le territoire possédé par les Russes dans l'Asie centrale, en y comprenant même leurs dernières conquêtes. Sans doute, depuis cette époque, l'accroissement territorial de l'Angleterre dans l'Inde n'a pas été considérable ; mais sa domination s'y est fortifiée ; le système de chemins de fer qu'elle y a établi lui rendrait, en cas de guerre, les plus grands services, tandis que la Russie n'a pas 1 mille de voie ferrée dans ses nouvelles possessions. Il faut encore tenir compte d'un autre élément de comparaison : c'est que, en dehors de l'Inde, l'empire britannique a pris, dans ses colonies du Canada, de l'Australie, du Cap et de la Nouvelle-Zélande, un prodigieux accroissement, et bien que le lien qui unit ces dépendances à la métropole puisse être un peu lâche, il n'en est pas moins évident qu'elles seraient pour le noyau de cet empire une addition, et non, comme c'est le cas des possessions asiatiques pour la Russie, une diminution de force.

« Ainsi, continue l'*Economist*, les immenses progrès tant du centre de notre empire que de ses parties accessoires et extérieures sont de nature à nous permettre d'attendre patiemment cette approche de la Russie vers nos frontières d'Asie, dont on ne cesse de nous menacer. »

Nous omettons les considérations stratégiques développées dans la suite de cet article, et qui concourent à la même conclusion. Tout cet ensemble de raisons, rigoureusement déduites, amènent l'*Economist* à porter le jugement le plus favorable sur l'attitude prise par M. Bourke dans cet intéressant débat : elles justifient à ses yeux la parfaite sérénité d'esprit avec laquelle la Chambre des Communes et le gouvernement, par l'organe du sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, ont traité cette question dont, nous osons le dire, le retour périodique à chaque session du Parlement finira par causer plus de fatigue que d'intérêt.

Patrie.

Après une interruption de rapports qui s'est prolongée pendant un laps de temps assez considérable, la Russie vient de renouer avec le Saint-Siège des relations dont, pour n'avoir pas encore un caractère officiel, nous sommes heureux de pouvoir saluer aujourd'hui la reprise.

Rappeler les griefs qui, à une époque antérieure, ont provoqué la rupture entre les deux pouvoirs, nous paraît chose inutile, nous pourrions même ajouter hors de propos et déplacé. Ce n'est pas au moment où l'on célèbre une réconciliation, qu'il est opportun de rappeler des sujets rétrospectifs et oubliés de querelle.

Et quand nous parlons de réconciliation, nous ne nous avançons pas évidemment plus qu'il n'est raisonnable, plus qu'il ne convient. Quel symptôme plus significatif, en effet, quelle preuve meilleure à donner de cette réconciliation que l'envoi récent à Rome de M. de Kapnist en qualité de représentant officieux du czar auprès du Vatican ?

Nous n'avons nul désir, pour notre part, de rien exagérer ; nous savons parfaitement et ne cherchons pas à le dissimuler qu'entre

Rome et Saint-Petersbourg les rapports ne se trouvent pas, à l'heure actuelle, repris d'une façon officielle ; nous n'ignorons aucunement que, parmi les questions à résoudre entre le pape et le czar, il en est d'une nature tout à fait délicate ; mais nous ne pouvons méconnaître la vérité au point de renoncer à tirer un favorable augure de la présence dans la capitale du monde catholique d'un envoyé du gouvernement russe décidé à apporter dans les négociations en cours l'esprit de conciliation le plus réel et le plus efficace.

Cette efficacité, au reste, n'a pas tardé à se manifester, et il nous suffira, pour convaincre les plus incrédules, de mentionner ici deux événements dont la haute signification mérite une attention spéciale.

Un prélat, Mgr Popiel, évêque de Plock, en Pologne, avait été condamné à la peine du bannissement en Sibérie comme coupable d'excitation à la haine du régime impérial. Il s'était vu en conséquence, à la suite de cette condamnation, expulsé violemment de son diocèse et soumis à la triste condition des bannis du nord de la Russie.

Le gouvernement russe a offert au Saint-Siège la grâce de l'évêque et sa réintégration, en outre, dans les fonctions ecclésiastiques, à condition qu'il ne retournerait point dans son ancienne résidence et serait désigné par le Pape pour un nouveau poste.

C'est ce qui aussitôt a eu lieu, et nous apprenons que le Pape vient de prendre une décision aux termes de laquelle Mgr Popiel est appelé à l'évêché de Kalisch, également situé en Pologne, mais à une distance de Plock (la première des deux villes est au Midi et la seconde est au Nord) qui ne saurait lui permettre la continuation de ses relations anciennes.

L'autre événement est relatif au collège ecclésiastique.

On sait sans doute que l'institution qui porte ce nom a été organisée, vers l'année 1868, en synode officiel, dont la juridiction devait s'étendre sur tous les évêques catholiques de Russie. Cette juridiction même était telle que le collège ecclésiastique avait reçu pour mission de servir aux évêques d'intermédiaire obligé dans leurs communications diverses avec Rome.

Eh bien ! ce rôle d'intermédiaire nécessaire, gênant, humiliant pour les prélats catholiques, vient d'être supprimé par le gouvernement russe, et ceux-ci pourront désormais correspondre directement, pour les affaires de dogme religieux, de personnel ecclésiastique ou de discipline, avec le souverain pontife comme avec ses ministres.

Le collège ecclésiastique dépossédé de l'autorité officielle, qu'il exerçait sur les évêques dans toute l'étendue de l'empire russe, a vu réduire ses attributions à de simples fonctions administratives sans importance, telles que la surveillance de la gestion temporelle et de la situation financière des diocèses.

Ces deux faits, qui, même isolés, auraient une portée considérable, en ce qu'ils témoignent du sincère désir d'apaisement et de conciliation qui anime le czar ; en ce qu'ils démontrent, d'autre part, l'intention formelle du Pape de seconder la politique de réconciliation et de concorde qui s'inaugure, ces deux faits, disons-nous, si on les rapproche l'un de l'autre, ont une signification qu'il importe de préciser.

Ce ne sont plus de simples tentatives, de simples essais de rapprochement que ces faits indiquent : le rapprochement entre les deux autorités souveraines est chose décidée, on peut même ajouter accomplie. C'est tout un ensemble de négociations suivies et actives dont la série commence et qui vont dorénavant se continuer avec le bon-vouloir et l'attention nécessaires en pareil cas.

Informations

Ces jours derniers, un député français M. Carion était enterré civilement à Bruxelles. Dans le billet de faire part figurait la mention, que le défunt avait été enterré civilement par les soins de la libre pensée. Un membre de la famille de M. Carion, chef de bataillon en retraite, du nom de Bernard, a adressé à ce sujet la lettre suivante au *Bien public*, de Dijon :

Dijon, le 9 juillet 1875.

A Monsieur le Rédacteur en chef du Bien public.
Monsieur le Rédacteur,
A mon insu, et sans raison, je suis, avec quel-

ques-uns des miens, mêlé à la famille Carion, sur le billet de faire part dont il est question dans votre numéro de ce jour. L'acte accompli à Bruxelles ne me touche pas, et je n'ai pas à le juger, mais j'ai charge d'âmes, et à ce titre surtout j'ai le devoir de protester publiquement contre l'usage indigne qu'on a fait de notre nom, en nous associant ici à une manifestation.

Nous ne sommes d'aucune coterie, et, avec les cœurs droits et sensés, nous pensons que ce n'est pas honorer les morts, ni les respecter, que les faire servir à de basses spéculations.

Veillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués,

BERNARD,

Chef de bataillon en retraite.

Plusieurs journaux annoncent qu'un certain nombre de chefs influents de la gauche, trouvant M. Gambetta et la politique que défend son journal trop modérés, s'approprient à lui faire une concurrence sérieuse en fondant à Sens une feuille sous ce titre : le *Republicain*.

Le *Republicain* paraîtrait le lendemain des vacances de l'Assemblée.

Nous empruntons à un journal spécial, fort utilement fondé, l'*Armée territoriale*, ce renseignement qui peut servir à beaucoup de jeunes gens :

La situation numérique des hommes de l'armée territoriale pour le département de la Seine, de la classe de 1855 à 1866 inclusivement, comprend un effectif de 190,009 hommes, déduction faite des non-valeurs reconnues par les conseils de révision et des exemptés par la loi.

Les vingt arrondissements de Paris et les cantons de Courbevoie, Neuilly, Pantin, Saint-Denis, Charenton, Sceaux, Villejuif, et Vincennes fournissent, savoir :

Classe de 1855.....	15,328 hommes
— 1856.....	15,180 —
— 1857.....	14,818 —
— 1858.....	15,704 —
— 1859.....	15,805 —
— 1860.....	15,692 —
— 1861.....	15,969 —
— 1862.....	16,368 —
— 1863.....	16,138 —
— 1864.....	16,995 —
— 1865.....	17,006 —
— 1866.....	15,006 —
Total.....	190,009 hommes

Le territoire du département de la Seine n'étant compris dans aucune région des commandements militaires, il en résulte que les hommes de l'armée territoriale de ce département sont répartis entre les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e corps, dont les chefs-lieux sont à Amiens, Rouen, le Mans et Orléans.

Les hommes des cantons de Saint-Denis et de Pantin, des 10^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris, seraient envoyés dans le 2^e corps d'armée ; ceux des cantons de Courbevoie et de Neuilly et des 1^e, 7^e, 8^e, 9^e, 15^e et 16^e arrondissements, seraient affectés au 3^e corps ; ceux des cantons de Villejuif et de Sceaux, et des 4^e, 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements, rejoindraient le 3^e corps ; et enfin les cantons de Charenton et de Vincennes, les 2^e, 3^e, 11^e et 12^e arrondissements, fourniraient le 5^e corps.

A l'occasion de l'anniversaire de la fin tragique du duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, le *Figaro* a eu l'idée de consacrer presque tout un numéro au récit de cette catastrophe. On lira avec intérêt la belle anecdote militaire que voici, où figurent à la fois le duc d'Orléans et son frère le duc d'Aumale.

C'était sur le bord de la Chiffa, la veille du jour fixé pour le passage du col de la Mouzaïa. Il y avait un engagement acharné entre nous et les Arabes. Le prince royal avait envoyé successivement plusieurs aides de camp porter des ordres ; un nouvel ordre devenait urgent ; il se retourna vers son état-major et demanda quel était celui dont le tour était venu de marcher.

— Moi, répondit le duc d'Aumale en s'avancant.

Le prince jeta un coup d'œil sur le champ de bataille ; il vit à quel danger il allait exposer son frère. A cette époque, qu'on se le rappelle, le duc d'Aumale avait dix-huit ans à peine.

— Tu te trompes, d'Aumale, ce n'est pas à toi, dit le duc d'Orléans.

Le duc d'Aumale sourit : il avait compris l'intention de son frère.

— Où faut-il aller, et que faut-il dire ? répondit le jeune prince.

Le duc d'Orléans poussa un soupir ; mais il sentit qu'on ne marchandait pas avec l'honneur.

Il tendit la main à son frère, la lui serra fortement et lui donna l'ordre qu'il attendait.

Le duc d'Aumale partit au galop, s'enfonça dans la fumée et disparut au milieu de la bataille.

Le duc d'Orléans l'avait suivi des yeux tant que ses yeux avaient pu le suivre, puis il était resté le regard fixé sur l'endroit où il avait cessé de le voir.

Au bout d'un instant, un cheval sans cavalier reparut.

Le duc d'Orléans se sentit frémir des pieds à la tête. Ce cheval était du même poil que celui du duc d'Aumale.

Une idée terrible lui traversa l'esprit : c'est que son frère était tué, en portant un ordre donné par lui !

Il se crampona à sa selle, tandis que deux grosses larmes jaillissaient de ses yeux et roulaient sur ses joues.

— Monseigneur, dit une voix à son oreille, il y a une chabraque rouge !

Le duc d'Orléans respira à pleine poitrine. Le cheval du duc d'Aumale avait une chabraque bleue...

Il se retourna et jeta ses bras autour du cou de celui qui l'avait si bien compris.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nous sommes en mesure d'annoncer que la plus-value sur les impôts indirects qui s'était produite pendant les premiers mois de l'année 1875, s'est continuée pendant tout le semestre. Il résulte d'un relevé fait au ministère des finances et qui va jusqu'au 1^{er} juillet courant, que le semestre écoulé de l'année donnera, sur les évaluations de la loi de finances, un excédant de 45 millions. On sait que le dernier semestre d'une année est, en général, plus prospère que le premier. Si donc rien ne vient modifier des prévisions très probables désormais, l'année 1875 ce ressentira d'une reprise réelle dans les affaires et d'une prospérité aussi heureuse pour la fortune publique que pour l'amélioration de nos finances.

Le maréchal de Mac-Mahon a passé la journée de dimanche à Paris avec son fils, caporal à Saint-Cyr.

Un horrible malheur a eu lieu mardi à Suresnes. Le fils de M. Marc, directeur de l'*Illustration*, volontaire au 11^e régiment d'artillerie, avait obtenu un congé pour aller voir ses parents qui habitent Suresnes. Le jeune homme était accompagné d'un camarade volontaire comme lui dans la même batterie. Toute la maison était en joie ; le père et la mère voulaient célébrer gaiement le retour du fils. En attendant le moment du dîner, qui était préparé, le jeune Marc et son ami étaient montés dans une pièce du second étage où se trouve une collection d'armes. Tout à coup on entend une détonation ; M^{me} Marc, effrayée, monte précipitamment l'escalier ; elle rencontre l'ami de son fils ; celui-ci, pâle, l'air égaré, descendait rapidement les marches en s'écriant : Malheur ! il est mort ! Pourquoi suis-je venu ici ? M^{me} Marc épouvantée, se précipite dans la chambre où se trouvait son fils. L'infortuné jeune homme était étendu sans mouvement, le plancher, les murs, les rideaux tout était rempli de taches de sang. La pauvre mère se jette sur le corps de son fils, il avait cessé de vivre. Il avait été frappé par derrière par un coup de fusil ; la moitié de la boîte osseuse avait été emportée, la mort avait dû être instantanée. Le commissaire de police de Suresnes arriva pour procéder aux constatations. On trouva à terre, près de la victime, un fusil à piston à deux coups, à côté des chevrotins de plomb. Que s'est-il passé ? Comment le malheur est-il arrivé ? On n'en sait absolument rien. Le jeune artillerie, après avoir averti le médecin, a disparu.

Chronique locale et méridionale.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la loi relative à l'enseignement supérieur, tous les députés du Lot, ont voté en faveur de la loi. Tous les députés du Lot, se sont également prononcés pour la validation de l'élection de M. de Bourgoing.

Versailles, 14 juillet 1874.

Monsieur le rédacteur,

Vous me désignez, dans le numéro de votre journal du 10 courant, comme m'étant absent sur le vote relatif au passage à une troisième lecture de la loi relative aux pouvoirs publics.

J'ai déclaré à la tribune que j'étais absent au

moment du vote; mais que, si j'avais été présent, j'aurais voté pour la troisième lecture de ce projet.

Je vous prie de vouloir bien rectifier dans votre prochain numéro l'inexactitude du renseignement que vous avez reproduit.

Veillez agréer, etc.

L. LIMAYRAC, député du Lot.

MAIRIE DE CAHORS.

Souscriptions pour les inondés.

Les sommes recueillies jusqu'à ce jour, s'élève à 8,604 fr. 10 c.

La paroisse d'Escayrac a souscrit pour les inondés du Midi, une somme de 226 fr. 20 c. La paroisse compte environ 250 habitants.

M. l'abbé Selves, curé de Castelnau (Bretoux), est décédé le 3 de ce mois, dans sa 68^e année.

On annonce également la mort de M. l'abbé Salgues, curé de Tour-de-Faure, décédé le 12, dans sa 60^e année.

M. l'abbé Massabie, curé de Douelle a été nommé curé de Notre-Dame-du-Puy, à Figeac, en remplacement de M. Tréneule décédé.

M. Bastide, de Cours, canton de St.-Géry, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, est nommé receveur à Grandrieu (Lozère)

M. Castagnié vérificateur de culture à St-Géry, passe de l'administration des tabacs dans les perceptions. Celle de Lalbenque lui est donnée.

La Société de Secours mutuels célébrera, Dimanche prochain, 18 du courant, la fête de saint Vincent-de-Paul, son patron.

A neuf heures, elle assistera, dans la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, à une Messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du saint Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances, pour entendre le Rapport de son président.

La soirée donnée mardi soir par la Société artistique a été fort brillante, à part cependant le vaudeville de la fin qui a laissé un peu trop à désirer. Les chansonnettes de M. Bonnet, le duo de la Reine de Chypre, la fameuse scène lyrique de Membreée : Page, écuyer, capitaine, ont été fortement applaudies. Le Violoncelle n'a pas été mal rendu, surtout par M. Soulacroix, dont nous aimons bien la voix fraîche et sympathique.

Les progrès de nos jeunes artistes sont de plus en plus sensibles; nous les encourageons sincèrement à continuer.

On lit dans le Journal officiel :

Les élèves de plusieurs établissements d'instruction publique, lycées, collèges, écoles primaires, ont exprimé le vœu que la distribution des prix fût supprimée et que les sommes destinées à l'acquisition des livres allassent grossir la souscription pour les inondés. M. le ministre de l'instruction publique les remercie de ce mouvement généreux; mais il juge nécessaire de maintenir avec leur solennité et leurs récompenses habituelles ces fêtes de la jeunesse, qui sont la sanction utile et morale du travail de toute une année. La bienfaisance des jeunes gens à d'autres moyens de s'exercer.

Les examens préparatoires pour l'admission à l'École des maîtres ouvriers-mineurs, d'Alais (Gard), auront lieu dans tout le département, du 16 au 25 août prochain.

Les candidats devront adresser leurs demandes au préfet pour l'arrondissement de Cahors, et aux sous-préfets pour ceux de Figeac et de Gourdon, avant le 1^{er} août prochain.

Le programme de l'examen et la nomenclature des pièces à fournir sont déposés à la Préfecture (1^{re} Division) où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés.

En exécution des ordres du général de Cissey, les bureaux de la guerre viennent de terminer la révision du tableau des gîtes d'étape dans

toute la France.

Ce travail, négligé depuis près de dix ans déjà, ne répondait plus à l'organisation actuelle, qui, en augmentant d'une manière notable les effectifs, a créé de nouveaux besoins.

A ce point de vue, la révision dont il s'agit présentera une véritable utilité, car elle permettra à l'autorité militaire d'être toujours exactement renseignée sur les ressources que peut offrir chaque localité pour le logement des hommes et des chevaux de l'armée.

L'ARMÉE

Pendant les Inondations du Midi.

Nous lisons dans le Journal de Toulouse :

Pendant les travaux de sauvetage dans les quartiers inondés, le maréchal-des-logis Verseille, du 18^e d'artillerie, a trouvé une somme de 15,000 fr. qu'il a restituée à son propriétaire; le canonnier Changeat du même régiment, une somme de 2,156 fr. qu'il a déposée entre les mains de l'officier de service. Le maréchal-des-logis Ganver, du 23^e d'artillerie, a recueilli une certaine somme dans les décombres et l'a versée au bureau de la place.

Les nommés Cavalier et Sacaro, du même corps, ont trouvé, dans un secrétaire, une somme de 6,000 fr., qu'ils ont remise à la supérieure de l'hôpital de la Grave. Les hommes qui composaient le détachement commandé par le capitaine Pellenq du 59^e de ligne, le 27 juin, entre autres le caporal Bois et le nommé Golfier, ont recueilli des valeurs et des objets, dont l'estimation se monte à plus de 20,000 fr. et les ont consignés entre les mains de la supérieure de Notre-Dame.

Le nommé Perraud, sapeur au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a refusé une montre et une chaîne en or que lui offrait un officier en retraite dont il avait sauvé la fille.

Le détachement du 143^e de ligne se trouvant à Castelsarrazin sous les ordres de M. le colonel Collain, a abandonné, au profit des inondés, la somme de 500 fr. que la municipalité de cette ville lui offrait.

Les engagés conditionnels du 143^e de ligne ont versé entre les mains de M. le maire de la ville de Toulouse une somme de 150 fr. pour les inondés.

M. le général de Salignac-Fénelon, commandant le 17^e corps d'armée, a porté ces actes de probité et de désintéressement à la connaissance des troupes sous ses ordres, en adressant à leurs auteurs les éloges qu'ils méritent et les témoignages de sa satisfaction.

Nous lisons dans la Gazette du Languedoc :

Les désastres si douloureux qui, depuis plusieurs jours déjà, semblent absorber autour de nous, et même loin de nous, toute attention, toute énergie, toute pensée, ne doivent pas nous faire absolument oublier des événements bien dignes, à tous égards, de nous intéresser.

Nous croyons donc être utile et agréable à un grand nombre de familles, en leur rappelant que le retour des dominicains enseignants à l'école de Sorèze est désormais un fait accompli. A la suite d'une convention amiable avec le R. P. Mourey qui leur a cédé tous ses droits sur l'Ecole, ils y sont arrivés dans la soirée du 2 juin, de telle sorte que, le lendemain, les élèves, en entrant à la chapelle pour la messe du jeudi, les ont trouvés agenouillés devant le tombeau du P. Lacordaire. A la fin de la messe, le R. P. Lécuyer, vicaire-général du tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique, depuis la mort de son illustre fondateur, a prononcé une courte allocution, pleine de cœur et de tact, dans laquelle il a affirmé le respect des nouveaux venus pour tous les droits qu'ils trouvaient acquis et leur attachement déjà ancien pour les souvenirs et les traditions de Sorèze.

Tout aussitôt l'Ecole a repris sa marche accoutumée, et rien n'y semble changé, sinon qu'on espère, pour l'année prochaine, un nombre croissant d'élèves, aussi bien qu'une discipline plus stricte et une nouvelle impulsion donnée aux études. En attendant, les dominicains, leurs collaborateurs et leurs élèves, se montrent forts contents les uns des autres, et il est permis de croire qu'entre les mains qui ont relevé l'école d'Arcueil après les désastres sanglants de 1871, Sorèze retrouvera bientôt son éclat séculaire et son ancienne prospérité.

Nous lisons dans l'Union méridionale, de Toulouse, du 14 juillet :

Un épouvantable assassinat a été commis la nuit dernière, rue du faubourg Matabiau.

Vers 2 heures du matin, le nommé François Vidal, cloutier, s'est précipité sur son fils, jeune

homme de 28 ans, depuis peu de jours libéré du service militaire, et l'a frappé, pendant son sommeil, de plusieurs coups de marteau sur la tête. Après l'avoir ainsi étourdi, ce père dénaturé a porté à sa victime plusieurs coups de poignçon, certains disent des coups de broche.

Les blessures sont très graves. Vidal fils a la tête et le visage meurtris, une jambe cassée, etc. Son état paraît désespéré.

M. le procureur de la République, le commissaire central, le commissaire de police de l'arrondissement se sont rendus sur le théâtre du crime.

L'assassin a été mis en état d'arrestation.

Mardi matin, 13 juillet, a eu lieu l'exécution de Rieubernet, auteur des vols audacieux et de l'assassinat commis à Aucamville qui avaient jeté l'épouvante dans les environs de Toulouse.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 14 juillet 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES.	
Bœufs.	2.371	2.168	1.30 à 1.84	
Vaches.	921	645	0.96 à 1.64	
Taureaux.	190	108	1.00 à 1.32	
Veaux.	682	569	1.30 à 2.00	
Moutons.	18.998	10.254	1.40 à 2.06	
Porcs gras.	943	624	1.32 à 1.50	

Dernières nouvelles

Versailles, 14 juillet.

Quoiqu'en disent certaines feuilles, il est certain que M. Buffet posera, à l'occasion du scrutin d'arrondissement, non pas seulement une question de confiance toute individuelle, mais la question de cabinet, et que l'adoption définitive du scrutin de liste entraînera conséquemment la retraite du cabinet tout entier, mais il paraît certain aujourd'hui que cette question de cabinet ne sera posée que lors de la 3^e délibération.

On dément très-vivement dans les cercles bonapartistes comme dans les cercles légitimistes l'assertion de quelques feuilles républicaines tendant à présenter le vote des députés de l'Appel au peuple en faveur de l'enseignement supérieur et le vote de la droite en faveur de M. de Bourgoing comme le résultat d'un compromis et d'un marché convenu d'avance.

La quête pour les inondés du Midi, prescrite par Son Eminence le cardinal-archevêque dans toutes les églises de Paris, a produit cent trente mille francs.

Versailles, 14 juillet 5 h. 1/2, soir.

La séance s'ouvre par un long discours de M. Rouher, qui vient répondre aux attaques dont le parti impérialiste a été l'objet dans le rapport de M. Savary. M. Rouher parle au milieu du silence. Tout indique qu'à gauche le mot d'ordre a été donné de ne pas interrompre l'orateur, et de le laisser poursuivre jusqu'au bout sa démonstration sans manifestation et sans bruit.

M. Rouher déclare que le Comité de compatibilité ne ressemble en rien au Comité central de l'Appel au peuple, dont il a nié l'existence, il y a un an, à la tribune de l'Assemblée. Il entre dans de minutieux détails relativement aux travaux de la commission chargée d'examiner la pièce Girerd, et il fait valoir l'impossibilité où la justice s'est trouvée de poursuivre qui que ce soit à propos d'une prétendue conspiration bonapartiste.

L'orateur combat vivement divers passages du rapport de M. Savary, et accuse le rapporteur d'avoir méconnu les libres prérogatives des

citoyens.

La communication des pièces de la procédure à la commission est dénoncée par M. Rouher comme une violation des lois et des précédents.

Il trouve que la commission a outrepassé tous ses droits.

M. Rouher montre la gravité d'un vote qui flétrirait ou qui condamnerait le parti impérialiste. Il rappelle la flétrissure dont furent l'objet les légitimistes qui rendirent visite, en 1843, à M. le comte de Chambord, et il dit que cet acte violent fut regretté par tous ceux qui y prirent part.

Certaines pièces, d'après M. Rouher, n'auraient pas dû être publiées, attendu qu'elles avaient été remises par la police. Il n'est rien de plus désolant, dit-il, que de placer une Assemblée au milieu de 150 documents de police; néanmoins M. Rouher consent à entrer dans l'examen des documents.

Au début, s'écrie-t-il, je rencontre une pièce fautive.

M. Girerd demande la parole.

M. Rouher ne veut pas discuter la circulaire dénoncée par M. Girerd : C'est un enfant trouvé, sans père ni mère.

Il discute le rapport de M. le procureur général près la Cour de Paris, et il se défend personnellement contre les imputations dirigées par ce magistrat contre lui. Il s'occupe ensuite du rapport de M. le préfet de police, qui a ce caractère exceptionnel d'être à peu près la vérité exacte.

Les principales pièces du rapport sont passées en revue par l'orateur, qui refuse de les discuter sérieusement tant elles lui apparaissent avec un caractère grotesque.

M. Rouher, qui déploie un esprit mordant dans cette partie de son discours, est très-applaudi par le groupe bonapartiste.

L'orateur demande à se reposer pendant quelques minutes et la séance est suspendue.

P. S. — M. Rouher reprenant la parole, dit, à propos des journaux bonapartistes qu'il appuie, qu'en 1814 et en 1815 on a pu défendre l'Empire tombé. En 1830, ajoute-t-il, on a pu défendre le vieux roi tombé.

M. de Franclieu : la situation n'était pas la même. (Explosion d'applaudissements.)

M. Rouher reprend et rappelle qu'on a pu défendre le roi Louis-Philippe après la révolution de 1848.

M. Bocher se levant avec indignation : Il laissait la France libre, grande et prospère. Vous l'avez laissée, par vos fautes, vaincue, ruinée, partagée.

Impossible d'exprimer le mouvement qui se produit. Une grande partie de l'Assemblée se lève et applaudit avec frénésie.

Bourse de Paris.

Paris, 15 juillet 1875.

Rente 3 p. %	64,40
— 4 1/2 p. %	94,70
— 5 p. %	104,65

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTON.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 0/0, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2 (10 JUILLET 1875).

Eloge de Elie de Beaumont, par M. J. Bertrand.
— La botanique et ses applications, par M. Max

Cornu. — Congrès de l'industrie minérale : Session de Saint-Etienne. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2 (10 JUILLET 1875).

M. de Rémusat, par M. Ch. Lévêque. — Les anachronismes de Shakespeare, par M. Paul Stapfer. — Les lettres sous le second empire, par M. Taxile Delord. — Bulletin géographique. — Histoire et archéologie. — Notes et impressions par X***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 33.

Texte : Le salon de 1875 (Suite). — Par M. Gabriel Laffaille. — Etienne Moret (suite). — L'école normale (2^e partie). — Par Francisque Sarcey. — Les Otaries et les animaux mythologiques. — Les sphinx du paganisme. — Par le D^r Peregrinus. — L'essence de roses. — Par M. Adolphe Bitard.

Gramures : Consolation dans le labeur. — Statue de la République. — Par M. Soitoux. — Premier prix remporté au concours national de 1848. — L'Empereur Charles-Quint ramassant le pinceau du Titien. — Tableau de M. Becker. — Les Otaries.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

La jeune mère.

Sommaire du numéro 9. — 1^{er} juillet 1875.

Causerie du docteur (des bains de mer chez les enfants; hauteur des marées). — L'éducation du nouveau-né (la chaleur). — Les regrets d'un bébé. — Biberon gradué du D^r Jutel. — Les noms de

baptême. — Hygiène de l'enfance. — Le café des bébés. — Cataplasmes et sinapismes. — Bibliographie. — Les accidents de l'enfance. — Nouvelles.
Gravures : Mort de Jeanne d'Arc. — Plage de la Tremblade.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

Samedi, 17 courant, soir,

Ouverture du Grand Café Tivoli JARDIN D'ÉTÉ

MM. Isidore **POUJET**, directeur, et François **GARRIGUES**, administrateur gérant, ont l'honneur d'informer le Public que leur Établissement du **GRAND CAFÉ TIVOLI**, à Cahors, ne laissera rien à désirer sous le rapport de la consommation et du confortable. On y trouvera les premières marques de liqueurs françaises et étrangères, des consommations glacées de toutes sorte : Telles que Fruits de la saison, Marquises, Sorbets, Sherry, etc.

L'administration de l'Établissement fournira à domicile des Glaces de soirées et des Fromages glacés.

Les soins apportés à l'installation et à l'aménagement du **GRAND CAFÉ TIVOLI** assurent aux chefs de cet Établissement une clientèle aussi nombreuse qu'assidue.

NOTA : L'Établissement des **BAINS DU TIVOLI** a été entièrement remis à neuf, il se recommande par sa bonne tenue et sa propreté.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

Le Domaine ayant appartenu anciennement **A. M. DE CAVAGNAC** SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON DE PATRAC,

Longeant la route nationale, n° 20, de Paris à Toulouse, et la route de Gourdon à Patrac,

Cette Propriété est pourvue de maître et de colon, Cave, Grange, Chai, Four, Étables, Forge, Fontaine intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois, Chataigneraie et six hectares de Vigne environ, le tout ensemble d'une contenance de trente-six hectares environ.

On donnera toutes les garanties désirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter des prix de vente, s'adresser à MM. **AUGUSTE LAGUILLE**, propriétaire, et **FLOIRAC**, Expert-Géomètre, aux Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS.

On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à M. **VINCENS** pépiniériste à Cahors.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. **J. MALINOWSKI**, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors

Prix : 30 centimes

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve **COSSÉ**, à Lalbenque.

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. *Position assurée.*

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e **Capelle**, notaire à Montauban.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. **Sallé**, 15, rue Burq, Paris.

Eaux Minérales de Miers

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvernac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir **une ou plusieurs chambres**, écrire à M. Carbois, à Alvernac, par Gramat (Lot).

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 5 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. **CARRIOL**, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 42 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. **Salomon**, au **Grand Café Divan**, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle **Glace** à des prix très-modérés.

Expéditions

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Eaux et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. **Dulac**, pharmacien.

